

A la recherche d'un ancrage

Créé en juillet 2016, le parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate vient de voter à une large majorité son plan de gestion valable pendant 15 ans. Un outil écologique en manque de moyens, mais ambitieux sur le plan environnemental

C'est un événement très important grâce à la dynamique tout à fait originale issue de l'articulation entre la collectivité territoriale, les services de l'État, les scientifiques, les professionnels de la mer.

Ségolène Royal, à l'époque ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, se félicite, lors de l'inauguration du parc marin en décembre 2016. Le moment est médiatique et symbolique. Plus de deux ans plus tard, le 8 juillet dernier, dans la salle des fêtes de San Martino, l'ambiance n'est plus la même. Elle est devenue bien plus studieuse.

Après quatre heures de débat, le plan de gestion de l'outil est adopté à une large majorité. Sur les 48 membres appelés à siéger, 46 ont fait le déplacement et 32 ont approuvé la politique du parc pour les 15 ans à venir.

Si tous les acteurs s'accordent à mettre en avant l'utilité de l'outil, des divergences existent déjà au sujet de la façon de mettre en application diverses mesures.

"Cela fait partie du jeu démocratique", sourit Madly Concerni, la directrice déléguée du parc marin, membre de l'Office de l'environnement corse.

Il faut dire que les sujets à traiter sont aussi variés et larges que la superficie du territoire couvert par le plus grand parc naturel marin de

métropole, partie prenante de l'Agence française pour la biodiversité : du nord de Bastia jusqu'à la commune de Belgare en Isargne à l'ouest, et de la réserve naturelle des îles du Cap Corse en passant par une zone économique exclusive, jusqu'aux eaux limitrophes italiennes. Au milieu de ce territoire cohabitent pêche artisanale, activités de loisir, trafic maritime et tourisme. Le tout sous le contrôle d'une dizaine d'agents affiliés au parc marin.

Des moyens humains jugés insuffisants pour couvrir l'immensité de la superficie. "Le plan de gestion est correct, mais il ne pourra être appliqué qu'avec l'appui de personnel mais aussi de moyens matériels", analyse Antony Hortier, maître de Barciali, absent du conseil de gestion, mais investi depuis l'origine dans la création de la structure. Il faudra aussi, au minimum, un autre bateau, sinon tout cela restera

à la vue pieu.

Comme toujours, il y a de bonnes intentions, mais les moyens ne suivent pas. Si cela n'est pas rapidement mis en place, le parc va partir en déliquescence.

Parmi les inquiétudes mises en avant par l'élite figurent plusieurs points cruciaux. Le contrôle de la pêche amateur et professionnelle, le comportement en mer "qui devient de plus en plus irresponsable et dangereux", l'importance du bra-



connage et le travail de sensibilisation des populations : "Cela fait partie des intentions du plan, mais si on n'a pas les moyens c'est comme si rien n'était fait. Je regrette aussi l'absence d'aires marines protégées. Tout le monde en a peur mais elles

sont indispensables, je suis quand même en phase avec ce plan, auquel il faut laisser du temps."

Du temps de parole et de décision, c'est ce que voudrait obtenir l'association de pêcheurs et de plaisanciers, "Mariadelfina", qui regroupe près de 500 membres sur le Cap Corse : "Nous voudrions être beaucoup plus impliqués dans les prises de décision", explique Michel Lemeunier, le président de la structure, membre du conseil de gestion. "Nous sommes venus à l'écart par l'administration. Nous avons voté pour le plan de gestion mais il n'y a pas de démocratie réelle." Malgré ces critiques, Michel Le-

meunier trouve "que les choses avancent bien. Globalement c'est positif. Mais il faut que tout le monde soit vigilant. Il y a surtout un gros travail de pédagogie à réaliser pour les années à venir." En particulier sur les aires marines protégées voulues par l'association U Levante : "Il faut voir ce que l'on met dedans. Mais ce n'est pas dans le vocation du parc. Il peut juste donner des avis. D'autres organismes sont là pour réglementer. Notamment les pouvoirs publics."

Concilier intérêts économiques et préservation de l'environnement : la question revient sans cesse sur la table dès qu'il s'agit de

nature. À l'heure où les tensions se créent dans la réserve de Scandola ou encore le parcours du GR20, la situation du parc marin est évidemment scrutée de près.

Laurence Piazza, maire de Meria, fait partie de ces observateurs attentifs : "J'attends une gestion rigoureuse pour retrouver une bonne interaction au niveau de la pêche. Beaucoup d'espèces sont en danger. Le travail commence maintenant." Interrogée au sujet du temps de mise en place du parc ma-

rin, dans nos colonnes en mai dernier, Ségolène Royal avait bien résumé la situation : "Le parc marin du Cap Corse existe, le plus dur a été fait. Les élus se mobi-

lisent. Mais dans le domaine environnemental, il ne faut jamais reculer." En revanche, il ne faut pas utiliser le temps de la nature pour justifier la lenteur des décisions. Plus les transitions sont rapides, plus elles sont efficaces. Preuve s'il en est que les années à venir seront décisives.



"Dans le domaine environnemental, il ne faut jamais reculer"